



JURY DE CONCOURS

SEANCE DE DIALOGUE ENTRE LE JURY ET LES CONCURRENTS

14 MARS 2022

LA REHABILITATION DU SITE DES COLLINETTES

A VERNOU LA CELLE SUR SEINE

PROCES VERBAL COMPLEMENTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars, à seize heures cinq, s'est réuni à la Maison des Collinettes à Vernou la Celle sur Seine, le jury de concours pour une séance de dialogue avec les candidats.

Placé sous la présidence de :

Monsieur Patrick SEPTIERS, Président de Moret Seine et Loing

Membres du jury :

Monsieur Francis DUCHATEAU, membre de la CAO

Monsieur Bruno Michel, membre de la CAO

Monsieur Joël SURIER, membre de la CAO

Madame Marie-Claire PERINI, membre de la CAO

Monsieur Marc ATLAN, membre de la CAO

Monsieur François DEYSSON, Vice-Président en charge du vivre ensemble

Monsieur Alain MOMON, Conseiller communautaire et Maire de Vernou la Celle sur Seine

Personnalités désignées :

Monsieur Dorian BOVAGNE, Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité à la Direction Départementale des Territoires

Monsieur Laurent ALAMERCERY, Architecte

Monsieur Patrick BELLEFROID, Architecte

Monsieur Philippe KURAS, Bureau de contrôle

| Nom – Prénom | Présent / Absent |
|---------------------|-------------------------|
| SEPTIERS Patrick | Présent |
| DUCHATEAU Francis | Présent |
| MICHEL Bruno | Absent |
| SURIER Joël | Absent |
| PERINI Marie-Claire | Présente |
| ATLAN Marc | Présent |
| DEYSSON François | Présent |
| MOMON Alain | Présent |
| BOVAGNE Dorian | Présent |
| ALAMERCERY Laurent | Présent |
| BELLEFROID Patrick | Présent |
| KURAS Philippe | Présent |

I. PREAMBULE

Le Président explique que chaque candidat a reçu une convocation le 28 février 2022 pour être auditionné pour répondre aux questions du Jury. Chaque candidat dispose de 30 minutes.

Les candidats passeront dans l'ordre suivant :

- 15 h 30 : **TNA** / SIBAS / Symbieau Tech / Ecco SAS / ATPI Infra / Impact Acoustic
- 16 h 00 : **SCP Guillaume Bourgueil & Nicolas Rouleau** / CD2I / ITAC / GD Eco
- 16 h 30 : **Atelier PO & PO** / Ethis / HDM Ingénierie / Général Acoustics

II. DEROULEMENT DES AUDITIONS

2.1 Audition de TNA

L'équipe présente son approche du projet.

Le Jury accueille le candidat à 16 h 05 et lui pose les questions suivantes :

Quelle est le niveau d'inclusivité du lieu ?

Les PMR ont accès via une rampe continue le long de chaque plateau. La jonction avec le parking est pensée même si ce n'est pas visible sur les esquisses.

Question sur la pérennité des matériaux utilisés et l'entretien.

L'ossature bois est protégée des intempéries ou alors le bois est huilé ce qui lui donne une bonne pérennité d'aspect et de vieillissement dans le temps.

Les toitures terrasses posent 2 problèmes : quelle est la protection (surchauffe l'été) et quel est l'accès technique ?

Aucun organe technique sur les terrasses n'est prévu, ce qui évitent d'avoir à y accéder et de mettre en place des gardes corps qui altèrent la vue.

Réflexion sur les modes de chauffage et à la gestion des canicules.

L'utilisation du gaz semblait la plus adaptée pour la saisonnalité, l'entretien et les nuisances acoustiques. L'actualité pourrait mener à travailler d'autres solutions.

La spécificité du projet est sa fermeture une partie de l'année et son ouverture par intermittence.

Quelle réelle prise en compte pour les nuisances auprès des riverains.

Utilisation de merlon.

Quel est l'aspect évolutif du projet ?

Aujourd'hui le projet tel que conçu occupe l'espace proposé mais il pourrait être travaillé différemment pour positionner d'autres jeux dans le futur en redéfinissant les aires de jeux du projet.

Pas de problème à remanier l'aspect des constructions qui ne reposent pas sur de grosses fondations.

M. MOMON : quel est l'intérêt du bassin inox ? Les bassins carrelages vivent assez mal les changements de saisons en extérieur. La solution inox permet de s'affranchir de cette problématique.

M. KURAS : Ne faut-il pas renforcer la stabilité de la pergola ? Si un aménagement est nécessaire, il sera fait mais l'idée est pensée pour s'appuyer sur la structure principale.

2.2 Audition de SCP Guillaume Bourgueil & Nicolas Rouleau

Le Jury accueille le candidat à 16 h 30 et lui pose les questions suivantes :

Quelle est le niveau d'inclusivité du lieu ?

Tous les bâtiments sont de plein pied, la pente (inférieure à 4 %) sera adaptée par une rampe PMR.

Question sur la pérennité des matériaux utilisés et l'entretien.

Choix du bois Douglas ou Mélèze qui disposent de la classe 3 naturelle ce qui est adapté pour ce type d'équipement. Les charpentes ne vont pas bouger. Idem sur les éléments de clôture et pergola. Pas de

stagnation d'eau sur les revêtements bois, les façades sont mises en œuvre pour éviter ça. Le bois va prendre une patine uniforme.

Les toitures terrasses posent 2 problèmes : quelle est la protection et quel est l'accès technique ?

Pas d'ouvrage technique en toiture. Accès depuis le pied des façades pour le fil d'eau.

Réflexion sur les modes de chauffage et à la gestion des canicules.

Utilisation de la biomasse, proximité du miscanthus. Cette solution sera étudiée en phase APS.

Le cheminement entre la maison des associations et ce nouvel équipement.

Un petit rattrapage de niveau est prévu par une rampe douce, idéalement à 4%.

Quelle réelle prise en compte pour les nuisances auprès des riverains.

Les bâtis sont réalisés en pierre. Un acousticien est dans l'équipe pour veiller au bon respect de la réglementation.

Quel est l'aspect évolutif du projet ?

Tout dépend de la nature de l'évolution, mais c'est envisageable. Le mail piéton suit un plan en lanière qui permet d'adapter les différents espaces. Le projet permet cette souplesse.

2.3 Audition de Atelier PO & PO

Le Jury accueille le candidat à 17 h 00 et lui pose les questions suivantes :

Quelle est le niveau d'inclusivité du lieu ? Le cheminement entre la maison des associations et ce nouvel équipement.

Sur le parking de la piscine existant, extension avec une aire de retournement de bus et places PMR au plus proche de l'accès.

Pour l'entrée du site, respect des pentes maximales et accès de plein pied.

L'ensemble des activités est possible en totale autonomie pour les PMR. Potences pour les bassins ou plein pied pour la partie sèche.

Question sur la pérennité des matériaux utilisés et l'entretien.

Bois privilégié pour utiliser des matériaux de source naturelle. Le bois exposé sera traité en classe 3.

Réflexion sur les modes de chauffage et à la gestion des canicules.

Le projet nécessite une ouverture en intermittence : CTA de traitement d'air qui permet de ventiler les flux d'air par un système au sein des locaux. Proposition de ne pas chauffer les locaux au regard de la période d'ouverture du site.

Quelle réelle prise en compte pour les nuisances auprès des riverains.

Paroi absorbante doublée d'une haie paysagère.

Quel est l'aspect évolutif du projet ?

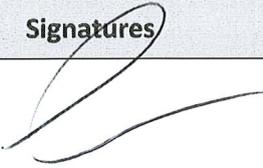
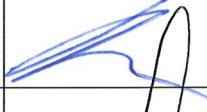
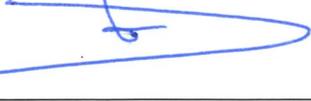
Les espaces sont assez modulaires et modulables. Garde les arbres du site en place, les aires ne sont pas nécessairement affectées à une activité dédiée. Les jeux pourront évoluer.

Accès libre du coté des tennis existants. De plus les jeux splashpad, ils sont interchangeable.

M. BELLEFROID : le snack n'est-il pas trop éloigné ? Situation qui permet de bénéficier de toute l'aire de pique-nique et proche air de jeux pour la surveillance des enfants, et permet un approvisionnement sans perturber l'espace de restauration.

La pergola n'est pas fermée ? C'est le cas, permet une étanchéité. Accueil abrité.

III. Signatures des membres du jury

| Qualité | Nom – Prénom | Signatures |
|--|---------------------|---|
| Président | SEPTIERS Patrick |  |
| Membre de la CAO | DUCHATEAU Francis |  |
| Membre de la CAO | MICHEL Bruno | |
| Membre de la CAO | SURIER Joël | |
| Membre de la CAO | PERINI Marie-Claire |  |
| Membre de la CAO | ATLAN Marc |  |
| Vice-Président en charge du vivre ensemble | DEYSSON François |  |
| Conseiller Communautaire et Maire de Vernou la Celle sur Seine | MOMON Alain |  |
| Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité à la DDT | BOVAGNE Dorian |  |
| Architecte | ALAMERCERY Laurent |  |
| Architecte | BELLEFROID Patrick |  |
| Bureau de contrôle | Philippe KURAS |  |

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220321-202274-DE

IV. Observations